

## Séance du 19 août 2013

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 19 août 2013 à 20h00.

Sont présents : M. Éric Duhamel,  
M. Yves Durand,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

**2013-08-117**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin.

**2013-08-118**      **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que suggéré, sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. André Drouin.

**2013-08-119**      **Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, le procès-verbal du 2 juillet dernier est approuvé tel que rédigé.

**Communications du Conseil**

**Période de questions**

**2013-08-120**      **Panneau indicateur du village**

Le conseil ayant fait son choix parmi les différentes possibilités proposées et faisant suite à la résolution 2013-07-107, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le secrétaire-trésorier donne la commande pour la fabrication.

**2013-08-121      Appui à la motion de M. Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace appuie la motion présentée par M. Marc-André Morin à la Chambre des communes (motion M-441) visant à faciliter la gestion des embarcations sur les lacs et rivières.

**2013-08-122      Avis de motion (Odonymie, chemin du Grand-Pic)**

M. Jacques Martin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement pour modifier le règlement 085-1991-01 concernant le noms des rues dans la municipalité.

**Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis au cours de juillet ainsi que le rapport sur le suivi budgétaire.

Il dépose aussi les procès-verbaux de l'ouverture des soumissions pour le déneigement et pour l'abri à sel.

**2013-08-123      Adjudication de contrat (déneigement)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le contrat de déneigement soit adjugé à Allard Excavation inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 539 534.34 \$.

**2013-08-124      Adjudication de contrat (abri à sel)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le contrat pour la construction de l'abri à sel soit adjugé à Les Industries Harnois inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 54 112.99 \$.

**2013-08-125      Remerciements au ministre des Transports**

Suite à l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ par le ministre des Transports, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu qu'une lettre de remerciement lui soit adressée.

**2013-08-126      Service d'animation parascolaire**

**ATTENDU** qu'il n'existe pas de service de garde dans notre municipalité;

**ATTENDU** que cette situation occasionne bien des maux de tête à certains parents de jeunes enfants de notre école;

**ATTENDU** que certains parents de notre municipalité envoient leurs enfants dans d'autres écoles qui offrent ce service;

**ATTENDU** que cette situation peut décourager les familles à venir s'installer dans notre municipalité;

**ATTENDU** que cette initiative est fortement recommandée par le comité de la politique familiale, soucieux de soutenir et de défendre les intérêts des familles;

**ATTENDU** que ce service peut être offert aux enfants de la maternelle et même à ceux qui fréquentent le secondaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu :

- a) que la municipalité accepte d'offrir ce service, en expérimentation, pour un an;
- b) qu'elle mette en place un service d'animation parascolaire pour les élèves de l'école Germain-Caron, avant et après l'horaire régulier, lors des jours scolaires, des journées pédagogiques et de la semaine de relâche;
- c) et qu'elle s'engage, toujours en expérimentation pour un an, à assumer les frais d'engagement des personnes responsables de ces heures d'animation parascolaire puisque les frais d'inscription des élèves à ce service ne couvrent pas la totalité des dépenses.

**2013-08-127**      **Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 126 250.30 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**Période de questions**

**2013-08-128**      **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h30 sur motion de M. Yves Durand.